

Fascicule 1

Le design urbain au cœur des pratiques



Table des matières

1 Un guide d'aménagement et de design urbain

Objet du guide

4

Le design urbain

Structure du guide

5

Définitions

Comment lire le guide

6

Principes de design

Les interventions en design urbain

Selon les contextes

Selon les échelles

Selon les interfaces

2 Un design urbain exemplaire

3 En amont, une vision !

8

Origines de la démarche

14

8

Un guide pour façonner la ville de demain

14

9

Urbaine de nature

15

10

Outils d'urbanisme

16

10

Schéma d'aménagement et de développement révisé

16

11

Code de l'urbanisme

17

12

Programme particulier d'urbanisme

18



Un guide d'aménagement et de design urbain

Objet du guide

Structure du guide

Comment lire le guide

Structure du guide

Le **Guide d'aménagement et de design urbain** se compose actuellement de quatre fascicules et se veut évolutif, c'est-à-dire que des fascicules pourraient s'ajouter par la suite. Le guide a été conçu de manière à ce que les fascicules puissent être consultés séparément et ceux-ci ont été élaborés afin qu'ils se complètent les uns les autres.

Le premier fascicule, **Le design urbain au cœur des pratiques**, vise à introduire le guide aux différents lecteurs. Il dresse un portrait de la vision et des valeurs en urbanisme, définit le design urbain ainsi que les principes qui en découlent. Finalement, il présente la raison d'être du guide et la façon d'y naviguer.

Le deuxième fascicule, **Une île et ses contextes**, présente brièvement les périodes historiques marquantes pour le développement de l'île Jésus. Ce fascicule permet de mieux comprendre les particularités du territoire et les raisons expliquant un développement urbain plus important pour certains quartiers. Par la suite, un portrait des multiples contextes, fondé sur l'état actuel, est détaillé afin d'en souligner l'importance en design urbain.

Le troisième fascicule, **Les rues**, et le quatrième fascicule, **La Morphologie urbaine**, sont axés sur les interventions projetées. Ils présentent de façon détaillée les bonnes pratiques en design urbain autant pour l'espace public que pour le domaine privé. Ces fascicules tentent de faire le lien entre des situations existantes et des situations projetées en recommandant des principes et des critères de design afin de guider les acteurs dans leurs décisions.

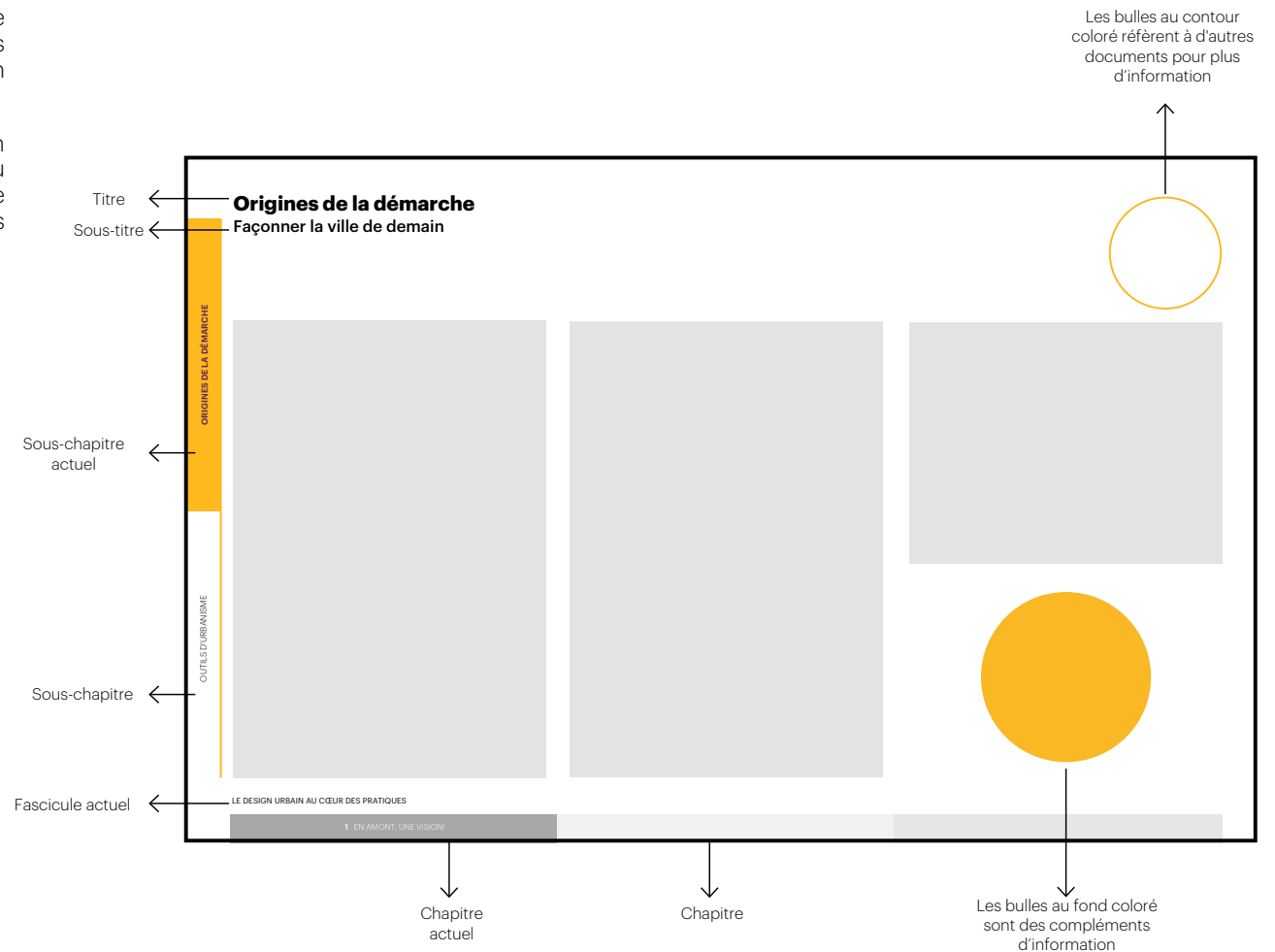
Enfin, le guide est complété par des **Annexes** comprenant un lexique, une liste des abréviations et une liste de références supplémentaires permettant de faciliter la compréhension de certains concepts et terminologies.



Comment lire le guide

Le **Guide d'aménagement et de design urbain** présente quatre fascicules indépendants. L'ensemble de ces fascicules ont été élaborés de façon analogue afin d'en faciliter la compréhension et son fonctionnement.

Ce guide n'est pas conçu pour être consulté de façon linéaire, des références vers d'autres fascicules ou documents y sont annotés et permettent de compléter le propos. Ainsi, le lecteur est invité à consulter les différents fascicules selon ses besoins.





Un design urbain exemplaire

Le design urbain

Les interventions en design urbain

Le design urbain

Définitions

Le design urbain, un art de la mise en relation.

Clarence Stein

Qu'est-ce que le design urbain ?

Le design urbain est l'**étude de la forme urbaine** ou du tissu urbain, qui vise à façonner des secteurs et des milieux de vie durables et exemplaires. Il porte particulièrement attention au **contexte** d'insertion afin d'assurer la cohérence de l'intervention. Il s'intéresse notamment à la disposition, la forme, l'apparence et la fonctionnalité des espaces urbains en assurant un dialogue entre les **différentes échelles** : le quartier, l'îlot, le lot et la rue. Il prête également une attention particulière aux **interfaces** soit la relation des diverses interventions avec leur environnement.

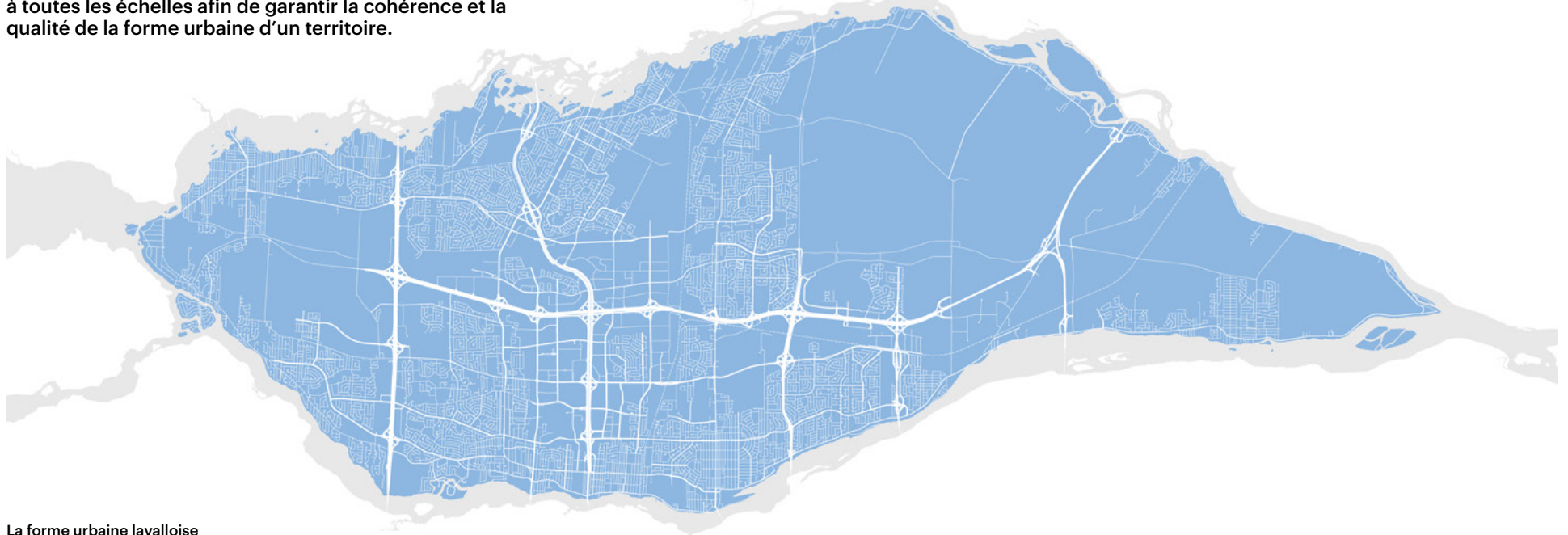
Son objectif est d'identifier des réponses contextuelles à toutes les échelles afin de garantir la cohérence et la qualité de la forme urbaine d'un territoire.

Quelle méthodologie en design urbain ?

Le design urbain favorise une **approche itérative de conception** pour transmettre l'information et les idées découlant des divers projets. Ancré dans une **méthodologie collaborative** guidée par l'apport de plusieurs disciplines connexes (architecture, urbanisme, architecture de paysage, ingénierie, environnement, mobilité, développement économique, etc.), cette approche exige une maîtrise des enjeux liés à différentes expertises et de bonnes capacités de synthèse. L'**interdisciplinarité** et la **planification concertée** permettent ainsi de fédérer l'ensemble des professionnels impliqués vers une vision commune visant à enrichir les projets et à en assurer l'exemplarité.

Quel est le rôle du designer urbain ?

Porteur de la vision d'ensemble, le designer urbain coordonne les planifications concertées et les études de design en guidant la réflexion pour répondre aux défis spécifiques d'un secteur à maintenir, à transformer ou à planifier. Assurant un **rôle d'intégrateur**, il récolte les besoins soulevés par les différents experts impliqués et identifie conjointement avec ceux-ci les solutions aux enjeux contextuels. Au terme de cette démarche itérative et concertée, le designer urbain sera en mesure d'élaborer un concept d'aménagement et d'identifier les stratégies et critères de design issus des **meilleures pratiques en aménagement urbain**.



La forme urbaine lavalloise

Principes de design

Durabilité

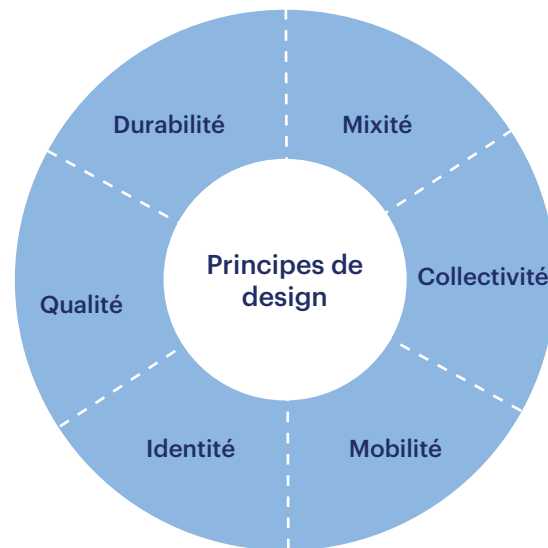
- Assurer une écoplanification du territoire
- Planifier des milieux en cohérence avec le contexte
- Concevoir des milieux pérennes
- Assurer la polyvalence de la forme urbaine
- Intégrer l'écoconception au cadre bâti et aux aménagements

Qualité

- Intégrer le contexte au cœur du design
- Assurer l'harmonie de la forme urbaine
- Intégrer des espaces variés et dynamiques
- Inclure les principes de l'échelle humaine
- Promouvoir des espaces libres en interaction avec le cadre bâti

Identité

- Intégrer l'identité lavalloise au design
- Penser la forme urbaine selon une intelligence du contexte
- Ancrer la forme urbaine au caractère du milieu
- Traiter les composantes uniques de la forme urbaine
- S'inspirer de l'histoire du milieu dans l'intervention



Mixité

- Promouvoir une forme urbaine variée
- Intégrer des usages multifonctionnels au cadre bâti et aux espaces publics
- Encourager une forme urbaine inclusive et ludique
- Favoriser une offre diversifiée en logement

Collectivité

- Soutenir les principes du bien commun dans la forme urbaine
- Garantir l'équité dans la planification du territoire
- Opter pour la concertation en design
- Assurer l'inclusivité de la forme urbaine

Mobilité

- Soutenir tous les modes de déplacement
- Assurer un partage équilibré de l'espace public entre les divers usagers
- Assurer le confort et la cohabitation des différents usagers
- Prioriser les déplacements écoresponsables
- Encourager les aménagements qui facilitent la mobilité durable

Les interventions en design urbain

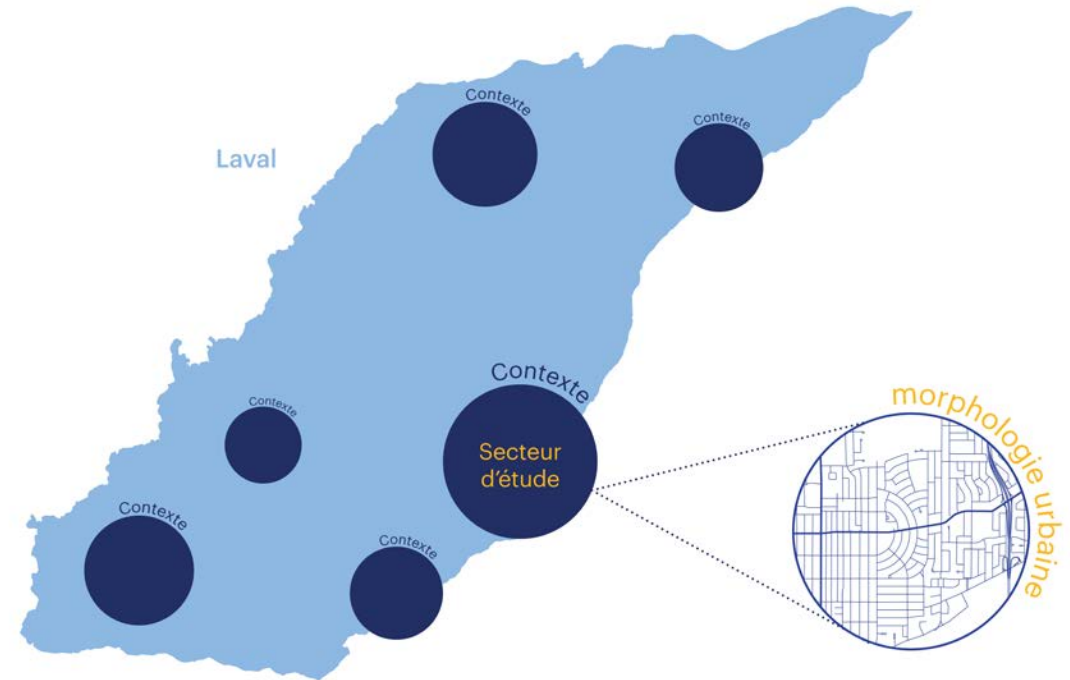
Selon les contextes

Intervenir sur le territoire lavallois nécessite une compréhension de celui-ci et de la vision future pour élaborer des **projets adaptés au contexte d'insertion**. De plus, la notion d'interface joue un rôle primordial afin d'assurer l'articulation de l'intervention avec son contexte.

Dans la démarche de planification, d'aménagement et de conception, la **sensibilisation à la complexité des contextes** est primordiale pour une meilleure compréhension du secteur d'intervention et donc pour élaborer un projet. En effet, Laval se compose de **différents contextes existants** : noyau villageois, entrée de ville, espace riverain, milieu naturel, agricole, quartier résidentiel, corridor commercial, corridor commercial et industriel, aire TOD et centre-ville. Ces différents contextes permettent de saisir l'état actuel du territoire et des enjeux associés.



Les défis seront la **mise en relation de ces contextes** pour concevoir une forme urbaine en dialogue avec son environnement, la **prise en compte de la morphologie urbaine** du secteur d'intervention et l'**arrimage avec la vision future** du milieu.

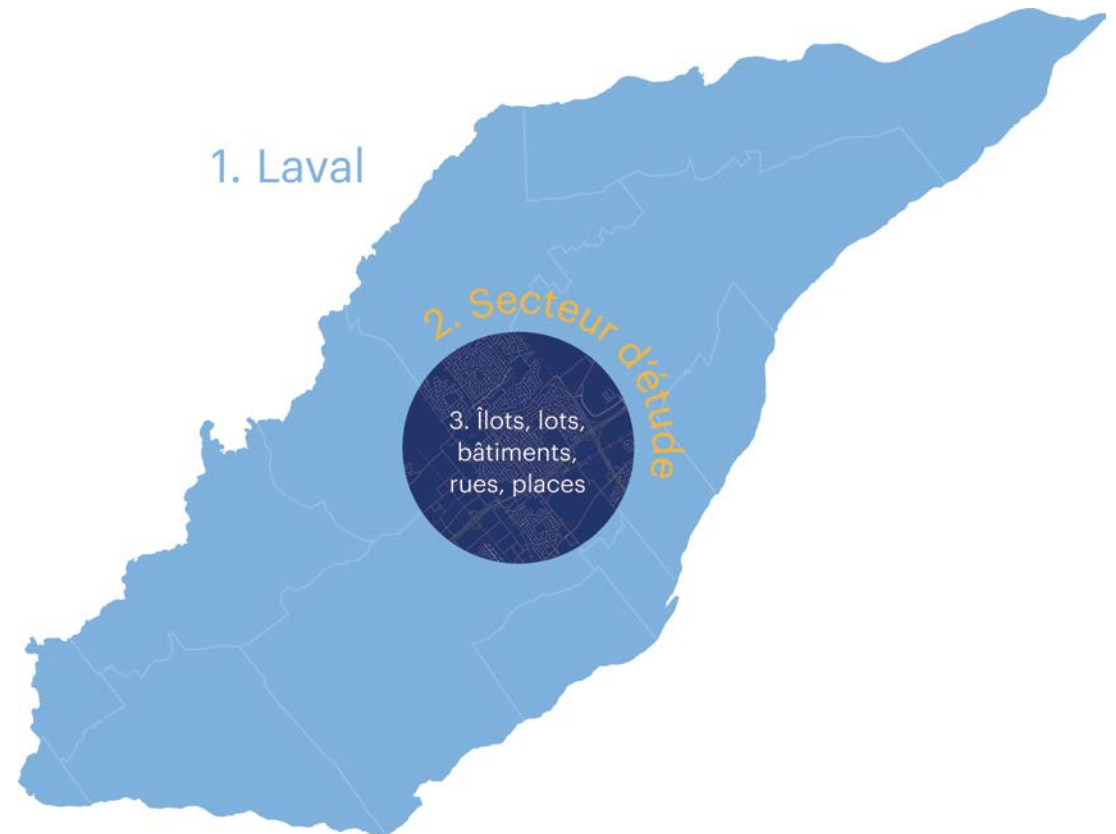


La diversité des contextes

Selon les échelles

Le design urbain s'intéresse à la **planification détaillée et à l'aménagement du territoire**, soit un espace qui peut prendre diverses formes et tailles. Il s'applique à **plusieurs échelles**, que ce soit par la conception à petite échelle (place publique, rue, lot, mobilier urbain), l'aménagement d'un secteur à échelle intermédiaire (îlot, étude sectorielle), ou encore la planification détaillée à grande échelle (quartier, ville).

Le design urbain assure la **cohérence des différentes échelles** pour tous les types d'intervention et se situe ainsi **à la confluence des disciplines** comme l'urbanisme, l'architecture et l'architecture de paysage. Par exemple, un aménagement de moindre envergure, tel que l'agrandissement d'un bâtiment ou le réaménagement d'une rue, doit s'arrimer à la vision du secteur et de la ville, soit aux plus grandes échelles. Par conséquent, ces trois échelles sont interdépendantes et s'alimentent l'une l'autre. Assurer la cohérence des échelles nécessite des **allers-retours constants** entre les différentes échelles pour s'assurer de l'arrimage entre la planification, les aménagements et la conception.



La diversité des échelles : la ville, le secteur à l'étude, l'îlot, la rue, le lot et le mobilier urbain

Selon les interfaces

Le design urbain s'intéresse spécifiquement aux notions d'**interface dans la forme urbaine**. En effet, l'analyse du contexte d'insertion est primordiale pour ancrer le projet à son milieu et assurer un dialogue entre les différentes échelles d'intervention. C'est là où la notion d'interface prend tout son sens.

La notion d'interface dans la forme urbaine est directement liée aux **interactions**. Il s'agit donc de la relation entre l'espace visé par l'intervention et son contexte environnant existant ou projeté (cadre bâti, typologie de la rue, du lot, d'implantation, etc.). La compréhension du milieu et de ses complexités permet d'identifier des types d'interfaces

adaptés au contexte, soit des **réponses contextuelles**.

Selon les besoins identifiés, les interfaces se traduisent le plus souvent par une réponse combinant l'architecture et l'architecture de paysage afin d'assurer une **articulation du cadre bâti avec les aménagements paysagers** issus du domaine public, collectif ou privé. Ces articulations favorisent l'implantation d'interfaces sensibles et cohérentes avec le milieu.



Le traitement des interfaces



En amont, une vision !

Origines de la démarche

Outils d'urbanisme

Origines de la démarche

Un guide pour façonner la ville de demain

Troisième ville en importance au Québec avec plus de 430 000 habitants, Laval a connu un fort développement au cours de ces dernières décennies, depuis sa constitution en Ville, regroupant 14 anciennes municipalités. Toutefois, ces dernières années ont été particulièrement effervescentes : élaboration d'une vision stratégique en 2015 *Laval 2035 : urbaine de nature*, adoption d'un plan stratégique en 2016 (Laval 2020), adoption du nouveau schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) en 2017 et tout récemment, en 2022, l'adoption du Code de l'urbanisme (CDU). D'autres documents et plans directeurs complètent cette vision et confirment **la volonté de Laval d'entreprendre un nouveau virage.**

En effet, parler d'un changement de paradigme, c'est peu dire, car c'est une vraie évolution qui se produit depuis, bousculant les façons de faire de tous ceux impliqués dans la planification, l'aménagement et l'édification de la Ville : citoyens, fonctionnaires municipaux, professionnels, promoteurs et développeurs, constructeurs, etc. Dans ce contexte de changement, la Ville a souhaité se doter d'un guide d'aménagement et de design urbain. Ce guide reflète les bonnes pratiques en matière de design urbain et sera en appui au Code de l'urbanisme de la Ville.

La morphologie urbaine est mise au centre de la planification du territoire de Laval afin de préconiser des projets contextuels.



Laval au cœur de la Communauté métropolitaine de Montréal

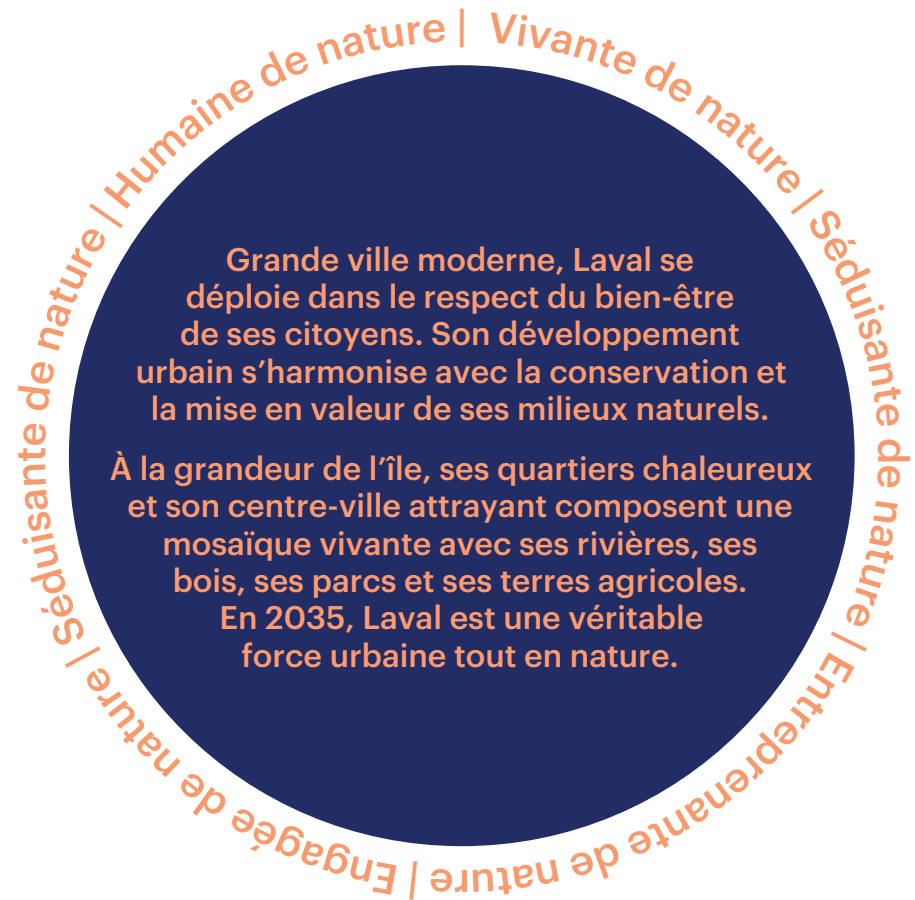
Urbaine de nature

Énoncé de vision

Laval a entrepris un important virage sur le plan de son développement, un chantier qui s'inscrit dans les dynamiques internationales de l'urbanisme. En effet, l'administration municipale et les citoyens ont exprimé leur volonté ferme de passer d'un modèle de ville orientée selon un développement intensif à celui d'une ville misant d'abord sur la **qualité de ses milieux de vie et privilégiant une gestion écoresponsable du territoire**. Cette intention s'exprime d'ailleurs dans la vision stratégique, à l'idée maîtresse :

Laval 2035 : urbaine de nature

L'énoncé de la vision exprime une **vision distinctive de l'avenir de Laval** qui mobilisera les acteurs clés et la population pour les 20 prochaines années, dans un processus de changement visant à développer le territoire lavallois comme grande ville du XXI^e siècle. La vision stratégique est bâtie sur cette idée maîtresse et se prolonge avec un énoncé de vision structuré en fonction des cinq piliers qui figurent au pourtour de la figure ci-jointe.



Vision stratégique 2035 de Laval

Outils d'urbanisme

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Laval a partagé ses intentions quant à la Ville qu'elle souhaite devenir par le biais de sa vision stratégique *Laval 2035 : urbaine de nature*. Cette vision s'est ensuite complétée avec l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) en 2017.

Le schéma d'aménagement et de développement révisé est un document d'orientation qui s'appuie sur une **vision stratégique à long terme du développement d'une ville**. Sa mise en œuvre implique un ensemble d'interventions structurantes en matière d'aménagement et de développement du territoire, qu'il soit urbain ou rural. Cet outil permet de guider la Ville de Laval et les acteurs locaux vers une **vision cohérente** de l'organisation physique du territoire.

Le schéma s'inscrit dans une volonté de planifier un développement :

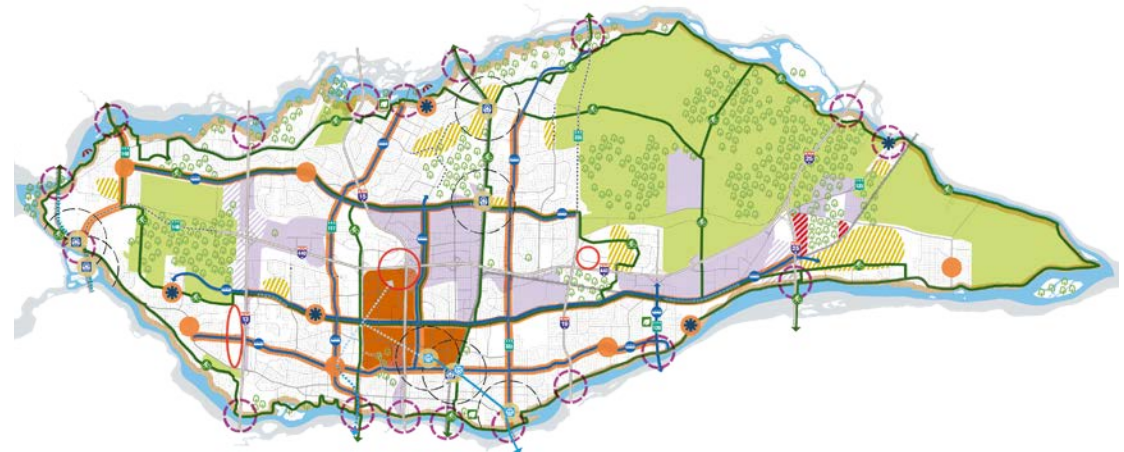
- qui réponde aux besoins actuels sans compromettre la capacité de répondre aux besoins futurs;
- qui considère l'environnement, la société, l'économie et la culture comme un tout;
- qui assure un équilibre entre les besoins de la population et l'utilisation des ressources;
- et qui repose sur la participation et l'engagement de tous dans la réflexion et l'action.



La Ville a identifié les différentes composantes du territoire sur lesquelles elle entend travailler au cours des prochaines années pour atteindre la vision énoncée précédemment. Le concept général s'appuie sur quatre idées maîtresses qui permettent d'imaginer le potentiel du Laval de demain.

Idées maîtresses du schéma d'aménagement et de développement révisé :

- 1 L'équilibre entre le développement urbain et la préservation des milieux naturels et agricoles et du patrimoine
- 2 La complémentarité entre les pôles de quartier et le centre-ville
- 3 Le lien indissociable entre l'aménagement du territoire et la planification du transport
- 4 La planification du développement économique



Équilibre entre développement urbain, milieux naturels et agricoles et patrimoine	Complémentarité entre pôles de quartier et centre-ville	Lien entre aménagement du territoire et planification du transport	Planification du développement économique
Zone agricole	Pôle de quartier	Prolongement autoroutier ou routier	Pôle commercial régional
Milieu naturel	Aire TOD	Réseau de métro	Artère structurante
Berge et espace riverain	Centre-ville	Prolongement de métro (moyen terme)	Secteur industriel
Plage	Grand parc urbain	Prolongement de métro (long terme)	Secteur d'expansion industrielle
Secteur d'expansion urbaine		Réseau de train de banlieue	Secteur d'expansion industrielle/commerciale régionale
Noyau patrimonial		Réseau électrique métropolitain projeté	
Entrée de ville		Axe de transport en commun structurant	
		Réseau cyclable structurant	

Concept d'organisation spatiale de Laval

Code de l'urbanisme

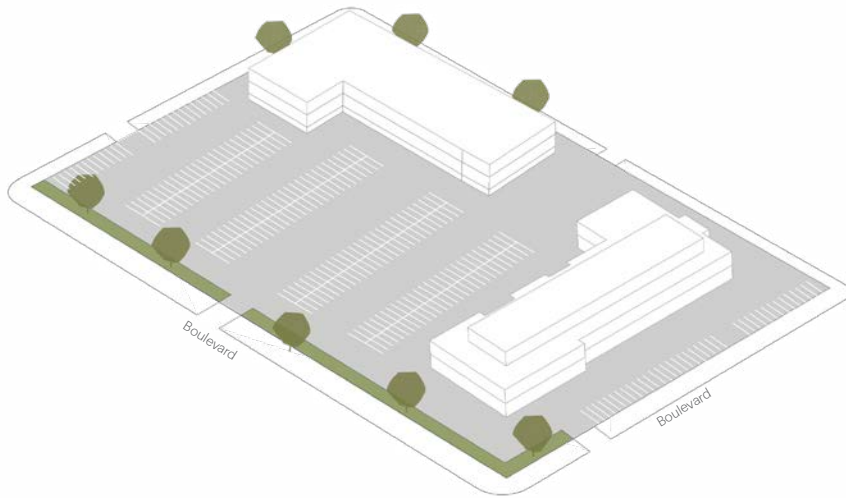
Le Code de l'urbanisme (CDU) est l'outil légal regroupant l'ensemble des règles qui permettent de déterminer « où », « quoi » et « comment » construire sur le territoire. Il permet d'assurer que les constructions et les aménagements sont **cohérents avec l'identité de la ville** et que les **projets s'intègrent au paysage urbain souhaité**.

Le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval se démarque par l'utilisation d'une approche innovante inspirée du **règlement basé sur la forme urbaine** ou du paysage ou en anglais *form-based code*. En effet, il mise sur la forme

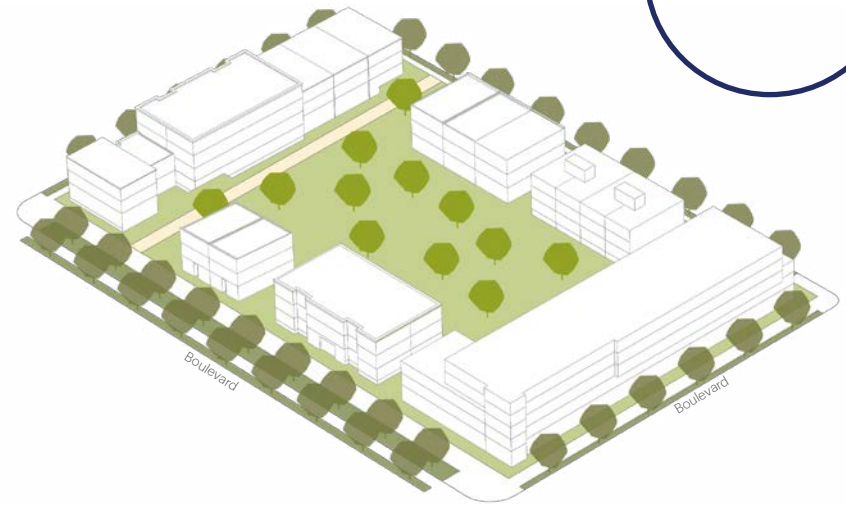
urbaine plutôt que sur la séparation des usages (résidentiel, commercial, industriel, etc.). Il a été conçu sur mesure pour la Ville de Laval afin de répondre aux enjeux qui lui sont propres.

Cette approche comprend plusieurs nouvelles dispositions qui permettront, à court, moyen ou long terme, d'améliorer l'aménagement du territoire lavallois et de favoriser la création de milieux de vie diversifiés, sains, conviviaux et à échelle humaine. **L'exemplarité est visée** dans la manière d'encadrer la forme urbaine tout en assurant de

répondre aux grands défis de la transition écologique : la conservation et la protection accrue des milieux naturels, le déploiement d'architecture variée et de qualité, des mesures de verdissement pour tout nouveau projet, l'implantation d'infrastructures écologiques, la diminution des exigences en espace de stationnement et l'ajout d'outils visant à encadrer plus efficacement la planification de grands secteurs.



Règlement d'urbanisme basé sur l'usage



Règlement d'urbanisme basé sur la forme urbaine

Programme particulier d'urbanisme

À la suite de l'entrée en vigueur du SADR, la Ville de Laval a entamé la révision de ses outils de planification détaillée en adoptant trois programmes particuliers d'urbanisme (PPU) en juillet 2022 : le PPU Cartier, le PPU Gare Sainte-Rose et le PPU Centre-ville.

Le programme particulier d'urbanisme (PPU) est un document qui permet de préciser la **planification détaillée d'un territoire** de la ville pour lequel des changements importants sont prévus, dans un horizon d'environ 20 ans. Il permet notamment de définir la **vision d'aménagement** du secteur concerné ainsi que des **interventions spécifiques** qui concernent à la fois l'espace public et le domaine privé, dans une logique de complémentarité.

Le **PPU Cartier** a été planifié selon la volonté d'en faire un **quartier des courtes distances** misant sur un **milieu de vie complet** dans une vision long terme. Ce secteur, situé en entrée de ville et dans l'aire TOD du métro Cartier, fera l'objet d'une réflexion de requalification afin de faciliter les déplacements actifs, renforcer l'offre en espaces publics et consolider la forme urbaine.

Le **PPU Centre-ville**, vaste territoire de 800 hectares, énonce le souhait d'une **métamorphose en symbiose** et à la **confluence des expériences**. Ancrée dans la vision stratégique *Laval 2035 : urbaine de nature*, la planification de ce secteur propose des gestes pour tisser la forme urbaine en déployant un vaste réseau d'espaces verts et publics interconnectés, une nouvelle trame de rues arrimée à un milieu de vie complet.

Situé entre deux secteurs urbanisés, le **PPU Gare Sainte-Rose**, s'intéresse à un territoire structurant de la ville qui englobe l'aire TOD de la gare Sainte-Rose. La planification de ce secteur, en harmonie avec la nature, permettra à un terme de connecter les milieux de vie existants en misant notamment sur l'implantation de **quartiers agro-urbains et durables** et sur la préservation et la valorisation de la trame verte et bleue lavalloise.



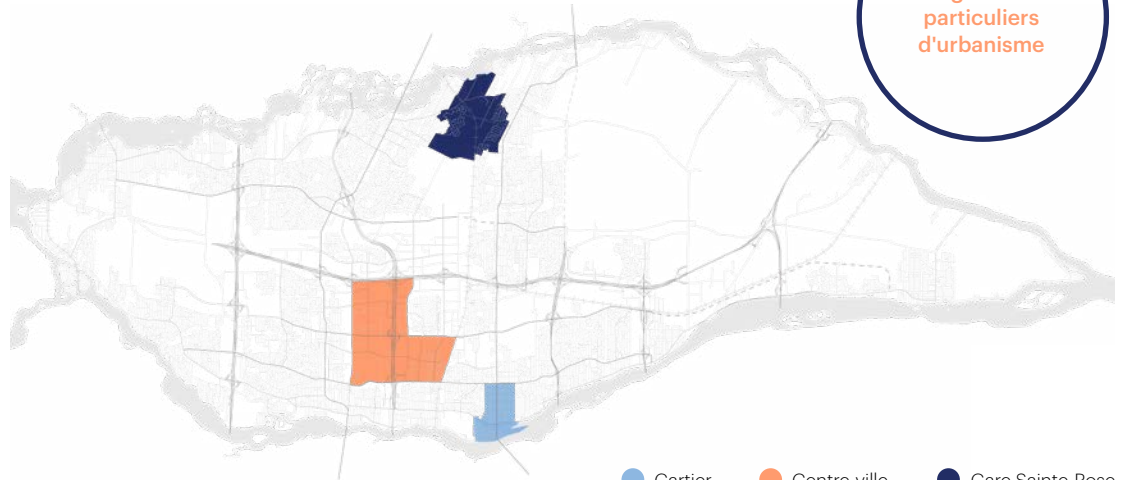
PPU Cartier
Un quartier des courtes distances



PPU Centre-Ville
À la confluence des expériences



PPU Gare Sainte-Rose
Un quartier en harmonie avec la nature



Localisation des trois programmes particuliers d'urbanisme

- Cartier
- Centre-ville
- Gare Sainte-Rose

